

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 Septembre 2016

Le Jeudi 29 Septembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 23 Septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 23

Numéro

2016/SEPT/89

Point de l'ordre du jour

2

OBJET

**AFFECTATION DES
RÉSULTATS**

RAPPORTEUR

Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 07/10/2016
L'affichage en mairie le : 07/10/2016
La notification le : 07/10/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M- A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à Mme M-A. SCANO
M. A. CARRAL a donné procuration à M. B. PASSERIEU
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT
Mme A. POL a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. J-P. PERICAUD*

Exposé des motifs

L'assemblée est informée que l'instruction M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1997 précise qu'il y a lieu d'affecter par délibération le résultat d'exploitation voté lors du Compte Administratif.

Les comptes administratifs 2015 et les comptes de gestion 2015 établis par le receveur municipal ayant été votés en conseil municipal le 16 juin 2016, il est maintenant proposé d'affecter les résultats de ces comptes :

1 / BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2015, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **1 963 507,16 €** pour un résultat de la section d'investissement de 1 850 005,45 € et un résultat de reports de - 2 344 186,71 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 1 963 507,16 € est proposé en affectation :

- en section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **500 000,00 €**.
- en section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **1 463 507,16 €**.

Ainsi, le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, l'affectation des résultats ainsi que les restes à réaliser du compte administratif de l'année 2015.

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR, 10 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU, M. ESCANDE, Mme POL et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

2 / BUDGET ANNEXE DU PORT TECHNIQUE

A la clôture de l'exercice, le résultat de fonctionnement cumulé est de **12 688,72 €** pour un résultat de la section d'investissement de – 1 637,34 € et un résultat des reports de 0,00 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 12 688,72 € est proposé en affectation :

- en section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **11 051,38 €**.
- en section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **1 637,34 €**.

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR, 10 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU, M. ESCANDE, Mme POL et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

3 / BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT INTER-ENTREPRISES

A la clôture de l'exercice, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **29 665,48 €** pour un résultat de la section d'investissement de – 23 526,26 € et un résultat des reports de 0,00 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 29 665,48 € est proposé en affectation :

- en section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **6 079,22 €**.
- en section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **23 586,26 €**.

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR, 10 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU, M. ESCANDE, Mme POL et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

4 / BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE PORT SUD

A la clôture de l'exercice, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **9 007,83 €** pour un résultat de la section d'investissement de 291 533,32 € et un résultat des reports de - 286 728,82 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 9 007,83 € est proposé en affectation :

- en section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **8 332,77 €**.
- en section d'investissement (ligne 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **675,06 €**.

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR, 10 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU, M. ESCANDE, Mme POL et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC